



# FLASH'INFOS

MARS 2025

## **V**otation citoyenne : rendez-vous le 27 avril 2025 !

Dans une démarche démocratique inédite, une votation citoyenne est organisée, par la commune de Mattaincourt, le dimanche 27 avril 2025 de 8h à 16h à la Mairie (salle du Conseil Municipal). La question posée sera la suivante : pour ou contre l'aménagement d'un pôle loisirs et sportifs de plein-air, route d'Epinal ?

Qui pourra voter ?

- ◆ Les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune, au 22 avril 2025 ;
- ◆ Les personnes âgées de 15 ans à 18 ans, au 22 avril 2025 et résidentes sur Mattaincourt, ayant la nationalité française ou ressortissantes de l'Union européenne ;
- ◆ Les ressortissants européens inscrits sur la liste électorale complémentaire pour les élections municipales, au 22 avril 2025 et résidentes sur Mattaincourt.

Parce que la participation des jeunes à la vie locale est essentielle à notre vitalité démocratique, le Conseil Municipal a décidé de permettre aux Mattaincurtiennes et Mattaincurtiens âgés de 15 à 18 ans de prendre part à cette votation. Une inscription préalable au secrétariat de Mairie est nécessaire pour les personnes qui n'ont pas été recensées au titre du recensement pour la journée défense et citoyenneté.

Documents nécessaires à une 1<sup>ère</sup> inscription :

- ◆ pièce d'identité en cours de validité (Carte d'identité/Passeport)
- ◆ Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

## **N**ettoyage de printemps : une opération participative et citoyenne !

Chaque petit geste peut transformer notre cadre de vie collectif. Ensemble, rassemblons nos énergies pour ramasser les déchets et faire la différence !

Rendez-vous le samedi 29 mars 2025 à 9h45, devant la Mairie. Du matériel sera à votre disposition. Un verre de l'amitié clôturera cette action citoyenne.

## **C**abine de téléconsultation

Vous êtes informés de la présence d'un système, facilité, de téléconsultation d'un médecin généraliste à la pharmacie à Mattaincourt dans un cadre spécialement aménagé.

Consciente des difficultés d'accès aux soins dans nos territoires ruraux, la pharmacie mattaincurtienne s'est mobilisée pour permettre à la population locale d'entrer en contact avec un médecin généraliste, par écran interposé, sans rendez-vous et dans les meilleurs délais.

Pour en bénéficier, il suffit de vous rendre à la pharmacie à Mattaincourt, aux horaires d'ouverture, muni de votre carte vitale, de votre carte bancaire et de votre téléphone portable.

Plus de renseignements directement sur place.

## **R**ue du Général de Gaulle/Rue Louis Pasteur : entretien de la voirie départementale

Le Conseil Départemental va mener, prochainement (en mai ou juin 2025), des travaux d'entretien sur la route départementale 266. Une légère et courte période de perturbation sera observée.

## **O**opération Bimby-Bunti : Ça continue !

Bénéficiez d'une heure gratuite avec un professionnel de l'architecture et de l'urbanisme pour modéliser en 3D vos projets d'habitat (rénovation, réhabilitation, construction d'une maison dans son jardin, création d'un terrain à bâtir). Vous souhaitez plus d'informations ?  
0 805 38 34 44 (appel gratuit).

## **L'**ADIL, un nouveau service pour les locataires

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement est chargée d'accueillir et de conseiller de manière neutre, gratuite et personnalisée les usagers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement. Renseignements à : <https://www.anil.org/> ou France services de Mirecourt.

## **É**cole de Mattaincourt : ouverture des inscriptions et réinscriptions scolaires 2025-2026

Avant toute démarche auprès de l'établissement mattaincurtien, il est obligatoire de procéder à l'inscription/réinscription en mairie.

Le dossier d'inscription/réinscription est disponible au secrétariat de mairie ou directement sur le site internet de la commune <https://mairie-mattaincourt.fr>.

## **R**echerche jeux pour garderie

Si vous avez des jeux complets et en bon état et qui ne vous servent plus, pensez aux enfants de la garderie qui seront heureux de leur donner une seconde jeunesse !

Déposez-les au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture.

Les enfants vous remercient par avance !

## **N**uisances sonores

Les horaires applicables aux particuliers (tonte, débroussaillage, taille des haies, bricolage...) :

- jours ouvrables : 8h30 à 12h00 / 14h00 à 19h30 ;
- les samedis : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00.

## **R**appel des règles d'urbanisme : Quels travaux déclarer ?

Tout projet de construction, d'extension ou de modification extérieure doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire.

Quels travaux déclarer ?

- Nouvelles constructions : garage, abri de jardin, piscine, etc.
- Rénovations et extensions : agrandissement d'une maison, aménagement des combles.
- Modifications extérieures : changement de fenêtres, ravalement de façade, installation de clôtures.

Ne pas déclarer ces travaux vous expose à une amende, voire une obligation de remise en état des lieux.

## **R**echerche de bénévoles à l'hôpital du Val du Madon

L'hôpital du Val du Val du Madon recherche des bénévoles qui souhaiteraient intervenir au sein de l'établissement.

Informations et renseignements auprès de Madame MARLANGEON Aurélie, animatrice au 03 29 37 85 19.

## **D**ates à retenir

\***Samedi 15 et dimanche 16 mars** : Salon Mieux-être soi en conscience - salle polyvalente.

\***Samedi 19 avril** : Marché du Terroir festif avec tombola des producteurs (participation gratuite)